

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'OPCVM, de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux », a pour objectif de réaliser une performance annualisée nette supérieure à l'Eonia capitalisé +4% par an. La durée de placement recommandée pour atteindre cet objectif est de 5 ans.

**Valeur liquidative :** La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne, où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France auquel cas la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de J. Les souscriptions et rachats sont traités à valeur liquidative inconnue.

**Affectation du résultat :** Distribution et/ou Capitalisation

**Politique d'investissement :** Pour réaliser son objectif, la stratégie du fonds CS PATRIMOINE consiste à investir sur des produits de dette émis par les entités publiques, supranationales, parapubliques, les entreprises financières ou corporate internationales, à taux variables, fixes ou indexés, dont le rendement et/ou le spread de crédit est estimé par l'équipe de gestion comme supérieur à la qualité et à la faculté de remboursement de l'émetteur, c'est-à-dire que les obligations subissent une décote par rapport à leur valeur intrinsèque.

Le fonds pourra investir indifféremment dans des titres de catégorie « investment grade » ou dans des titres « à caractère spéculatif ».

Les titres sélectionnés pourront être de diverses maturités ou perpétuels, de toutes zones géographiques (dont les pays dits émergents) et libellés en toutes devises.

La sensibilité du fonds peut varier entre -2 et 10

Le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, de change et d'actions. Le fonds peut recourir en couverture ou en exposition à des CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS.

Le fonds s'efforcera de conserver une volatilité à 1 an inférieure à 6 et d'assurer une diversification significative du portefeuille sur les émetteurs les plus risqués, chaque ligne obligataire de catégorie spéculative, selon la méthodologie de la société de gestion, ne dépassant pas 4% de l'actif net du fonds.

Le fonds peut investir à hauteur de 30% maximum de l'actif net dans les obligations contingentes convertibles « CoCos ».

**Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.**

### Profil de risque et de rendement



Le fonds CS PATRIMOINE est classé dans la catégorie 5 en raison de son exposition au marché obligataire de catégorie spéculative.

Les risques importants pour l'OPCVM, non intégrés dans l'indicateur de risque et pouvant avoir un impact négatif sur le FCP sont :

**Le risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation du crédit d'un émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM pouvant conduire à une performance négative. Ce risque sera d'autant plus marqué que le fonds pourra investir dans des titres à caractère spéculatif.

**Le risque de liquidité :** Le fonds investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions

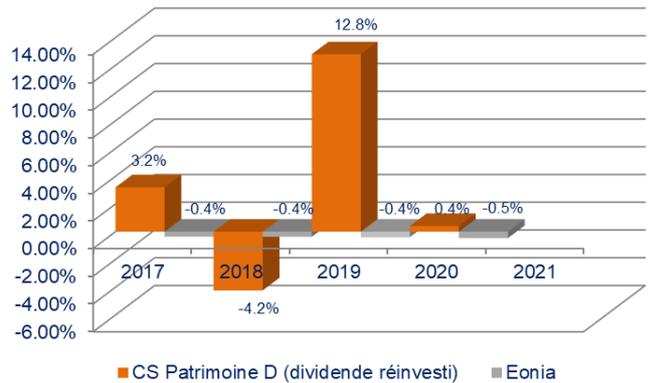
**Le risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie se trouvant dans l'incapacité de faire face à ses engagements dans le cadre de contrats sur instruments financiers à terme.

Les autres risques sont détaillés dans le prospectus du fonds.

Le fonds présente donc un risque de perte en capital.

Les données, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

## Performances passées



- Les performances annuelles sont calculées à la date de clôture de l'exercice (dernier jour de bourse de Paris du mois de juin de chaque année).
- Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- L'OPCVM a été créé le 29 mars 2017
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'Euro par un large échantillon de grandes banques.

## Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée non acquis à l'OPCVM	5%
Frais d'entrée acquis à l'OPCVM	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas vous pouvez donc payer moins.

Les frais sont prélevés, le cas échéant, avant que votre capital ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

L'investisseur pourra obtenir de son conseiller/distributeur la communication du montant effectif de ces frais.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1.25% de l'actif net
----------------	----------------------

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 30/06/2021. Ceux-ci pourront être amenés à évoluer au cours des exercices suivants.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais en page 13 et 14 du prospectus, disponible auprès d'Octo Asset Management ainsi que par email : [contact@octo-am.com](mailto:contact@octo-am.com).

## Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

## Informations Pratiques

**Nom du dépositaire** : Société Générale

**Lieu et modalité d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Octo Asset Management – 73 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS – à l'adresse email suivante : [contact@octo-am.com](mailto:contact@octo-am.com)

**Lieu et modalité d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative sur l'OPCVM** : La valeur liquidative est disponible auprès de Octo Asset Management ou sur le site internet : [www.octo-am.com](http://www.octo-am.com)

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Octo Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société Octo Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/05/2022.